

rien comprendre. Ces gouvernements demandent à l'équipage dont ils ont mérité le commandement de leur enseignement comment on gouverne.

LA REFORME DE L'IMPOT

La commission relative à la réforme de l'impôt de l'impôt a continué hier ses travaux. Elle a étudié et arrêté un système tendant à réduire de 10 0/0 l'impôt sur la grande vitesse.

SÉNAT

Service télégraphique particulier ET PAR FIL SPÉCIAL
Séance du jeudi 24 janvier 1884
Présidence de M. LE BOYER.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Discours de M. FRESNEAU

M. FRESNEAU. — Nous sommes en face d'une demande de crédit d'un milliard à peu près, qui, d'après M. Fallières, aurait été approuvée d'avance par le Sénat, quand il a voté la loi du 20 mars 1883.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Le nouveau roi d'Annam, âgé de 14 ans, a reçu M. Tricou en audience solennelle. L'entrevue a été très cordiale.

MOR FREPPEL cite une lettre du directeur de l'école rendant hommage au tact et à la délicatesse avec laquelle l'ambassadeur d'Angers a rempli ses fonctions.

La commission des enterrements civils s'est réunie et a entendu le rapport de M. Chevandier.

EXTERIEUR

Les événements de Madagascar Paris, 24 janvier.
Le ministre de la marine a reçu, ce jour, un télégramme de l'amiral Galibier, lui annonçant que l'état sanitaire des forces placées sous ses ordres est satisfaisant, surtout en raison de la saison exceptionnellement mauvaise que l'on traverse.

Nouvel attentat contre le Czar

Le National Belge publie la dépêche suivante qui lui est adressée par son correspondant de Russie: « Werschobolow, 10/22 janvier 1884. Je suis en mesure de vous annoncer un fait de la grande importance et que je suis sûr d'être le premier à vous communiquer en Europe.

Mort du général Guilhaumin

Bayonne, 24 janvier.
Le général Guilhaumin est mort ce matin à cinq heures. L'état de Mme Guilhaumin inspire de sérieuses inquiétudes; elle n'a pas encore repris connaissance.

La Tempête

London, 24 janvier.
Une violente tempête s'est élevée sur les côtes d'Angleterre; les dégâts sont considérables et les naufrages nombreux.

Situation météorologique

La dépression qui abordait hier l'Irlande à son centre près de Hambourg (730 m/m), des mauvais temps d'entre SO et N O règnent sur la mer du Nord et la Manche.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

INTÉRIEUR

Conseil de cabinet

Paris, 24 janvier.
Un conseil de cabinet a été tenu à l'Élysée jeudi matin.

Edmond About académicien

Hier, à son lieu, à l'Académie, française l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de M. Jules Sandeau, décédé.

Edmond About académicien

Hier, à son lieu, à l'Académie, française l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de M. Jules Sandeau, décédé.

L'élection de Dieppe

Nous recevons de notre correspondant de Rouen la dépêche suivante: « Rouen, 24 janvier.

Les députés journalistes

Paris, 24 janvier.
M. Joseph Fabre vient de déposer une proposition tendant à interdire à un membre du Parlement d'être gérant d'un journal.

Art. 5. — Les frais d'échenillage sont à la charge: 1° des propriétaires, fermiers ou occupants, pour les propriétés particulières; 2° des communes pour les terrains communaux, les places et promenades publiques, 3° de l'Administration des domaines pour les terrains domaniaux non affermés.

Art. 6. — Vingt jours après la publication du présent arrêté, qui sera lu et affiché à la diligence des Maires, ces fonctionnaires, ou, à défaut, leurs adjoints, assistés du commissaire de police ou des gardes-champêtres, feront la visite de tout le territoire de leur commune, afin de s'assurer si l'échenillage a été bien exécuté.

Art. 7. — Dans le cas où cette opération n'aurait pas été faite convenablement, le fonctionnaire qui procédera à la visite en adressant un procès-verbal et fera écheniller au lieu et place de celui qui sera trouvé en défaut. Le Maire dressera un état de la dépense que cette opération aura occasionnée et enverra cet état à M. le Juge-d'Instruction du canton pour être rendu exécutoire; il y joindra le procès-verbal qui aura été dressé, afin que M. le Juge-d'Instruction puisse prononcer contre le retardataire l'application de la peine mentionnée à l'article 471 du Code pénal.

Art. 8. — MM. les Maires devront adresser directement à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille, et à MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements, un certificat constatant que l'échenillage a été opéré sur le territoire de leur commune, ou bien qu'il est dressé contre les retardataires des procès-verbaux et ont fait écheniller à leur frais.

Art. 9. — Il est absolument interdit de détruire les petits oiseaux ainsi que leurs nids ou couvées.

Art. 10. — MM. les Sous-Préfets et Maires, M. l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, M. l'Agent-Voyer en chef, M. le Directeur des Domaines et MM. les Commissaires de Police, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

M. ERNEST VIGROUX, de Roubaix, suranné des contributions indirectes à Lille, vient d'être nommé commis de deuxième classe, sans résidence fixe, à Paris.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — PATRIE les 60 affaires, inscrites cette semaine au rôle du Tribunal de simple police, 10 ont été remises. Il y a eu beaucoup de condamnations pour rixes et querelles.

LE NOTÉ D'HIER. — L'identité du noté, retiré hier du canal de Roubaix, près du cimetière, a été établie. C'est un carabinier de la rue de l'Alma, nommé Edouard Veroustratte. Il était âgé de 48 ans.

LE CADAVRE ÉTAIT EN DÉCOMPOSITION. Il paraît avoir séjourné trois semaines dans l'eau. A ce point de décomposition, on a pu enlever le cadavre, dans le sac se trouvant un chien.

LES MORTS SUITES. — Jeudi après-midi, une femme d'une cinquantaine d'années, tenant sous chacun de ses bras une pièce de tissu serré, est tombée morte dans la rue Daubenton. Elle a succombé à la suite d'une infarction. Elle se nommait Thérèse Van Neuborgh, et habitait au Fort-Mulrier, Grande-Rue.

TOURCOING

Mouvement de la population de Tourcoing pendant l'année 1883.
Naisances. — Enfants légitimes: garçons, 890; filles, 824.
Naturals reconnus: Garçons, 7; filles, 6.
Non-reconnus: Garçons, 59; filles, 33; total des naissances: 1.824.
12 naissances doubles ayant produit 13 garçons et 11 filles.
Mariages. — Entre garçons et filles, 351; garçons et veuves, 16; veufs et filles, 18; veufs et veuves, 15; total des mariages: 409.
Décès. — Garçons, 374; filles, 369; hommes mariés, 151; femmes mariées, 120; veufs, 81; veuves, 99; total des décès: 1.194.
Enfants morts nés non compris dans le nombre des naissances, 72; total: 1.266.
Les naissances étant de 1.824 et les décès de 1.266.
Différence au profit des naissances, 558.

VOL À L'HÔPITAL DE MARQUEN-BARCEL. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits, en escaladant la haie qui entoure cet établissement, dans un hangar contigu au bâtiment principal et ont soustrait divers objets, à l'usage des vieillards et les harnais de l'âne, seul quadrupède destiné au transport des travaux effectués, dans l'établissement, pour le compte de quelques industriels de la localité.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX
Séance du 22 janvier 1884
(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix)
SÉTE. — (Voir le numéro d'hier.)

LILLE

ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRERS. — La séance de jeudi après-midi ouverte à deux heures, n'a pas été moins importante que celle du matin. M. d'Ormesson de Fouquierie a exposé les bases du régime corporatif. Après un résumé de ce rapport, remarquable surtout par sa simplicité, MM. Gavrois, l'abbé Fichaux et Féron-Vieux ont successivement pris la parole pour exposer les résultats des essais de corporation dans notre région, et des amendements dont leur ont paru susceptibles les tentatives faites jusqu'ici.

THÉÂTRE DE LILLE. — Jeudi soir à son lieu, au grand-théâtre de Lille, la première représentation de l'opérette Française les bas bleus, qui a obtenu un grand succès.

UNE VIOLENTE ROUBAIGNE a régné mercredi soir sur notre ville. Le sieur P..., qui passait, vers

Art. 11. — Les frais d'échenillage sont à la charge: 1° des propriétaires, fermiers ou occupants, pour les propriétés particulières; 2° des communes pour les terrains communaux, les places et promenades publiques, 3° de l'Administration des domaines pour les terrains domaniaux non affermés.

Art. 12. — Vingt jours après la publication du présent arrêté, qui sera lu et affiché à la diligence des Maires, ces fonctionnaires, ou, à défaut, leurs adjoints, assistés du commissaire de police ou des gardes-champêtres, feront la visite de tout le territoire de leur commune, afin de s'assurer si l'échenillage a été bien exécuté.

Art. 13. — Dans le cas où cette opération n'aurait pas été faite convenablement, le fonctionnaire qui procédera à la visite en adressant un procès-verbal et fera écheniller au lieu et place de celui qui sera trouvé en défaut. Le Maire dressera un état de la dépense que cette opération aura occasionnée et enverra cet état à M. le Juge-d'Instruction du canton pour être rendu exécutoire; il y joindra le procès-verbal qui aura été dressé, afin que M. le Juge-d'Instruction puisse prononcer contre le retardataire l'application de la peine mentionnée à l'article 471 du Code pénal.

Art. 14. — MM. les Maires devront adresser directement à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille, et à MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements, un certificat constatant que l'échenillage a été opéré sur le territoire de leur commune, ou bien qu'il est dressé contre les retardataires des procès-verbaux et ont fait écheniller à leur frais.

Art. 15. — Il est absolument interdit de détruire les petits oiseaux ainsi que leurs nids ou couvées.

Art. 16. — MM. les Sous-Préfets et Maires, M. l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, M. l'Agent-Voyer en chef, M. le Directeur des Domaines et MM. les Commissaires de Police, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

M. ERNEST VIGROUX, de Roubaix, suranné des contributions indirectes à Lille, vient d'être nommé commis de deuxième classe, sans résidence fixe, à Paris.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — PATRIE les 60 affaires, inscrites cette semaine au rôle du Tribunal de simple police, 10 ont été remises. Il y a eu beaucoup de condamnations pour rixes et querelles.

LE NOTÉ D'HIER. — L'identité du noté, retiré hier du canal de Roubaix, près du cimetière, a été établie. C'est un carabinier de la rue de l'Alma, nommé Edouard Veroustratte. Il était âgé de 48 ans.

LE CADAVRE ÉTAIT EN DÉCOMPOSITION. Il paraît avoir séjourné trois semaines dans l'eau. A ce point de décomposition, on a pu enlever le cadavre, dans le sac se trouvant un chien.

LES MORTS SUITES. — Jeudi après-midi, une femme d'une cinquantaine d'années, tenant sous chacun de ses bras une pièce de tissu serré, est tombée morte dans la rue Daubenton. Elle a succombé à la suite d'une infarction. Elle se nommait Thérèse Van Neuborgh, et habitait au Fort-Mulrier, Grande-Rue.

ROUBAIX

Mouvement de la population de Roubaix pendant l'année 1883.
Naisances. — Enfants légitimes: garçons, 900; filles, 824.
Naturals reconnus: Garçons, 7; filles, 6.
Non-reconnus: Garçons, 59; filles, 33; total des naissances: 1.824.
12 naissances doubles ayant produit 13 garçons et 11 filles.
Mariages. — Entre garçons et filles, 351; garçons et veuves, 16; veufs et filles, 18; veufs et veuves, 15; total des mariages: 409.
Décès. — Garçons, 374; filles, 369; hommes mariés, 151; femmes mariées, 120; veufs, 81; veuves, 99; total des décès: 1.194.
Enfants morts nés non compris dans le nombre des naissances, 72; total: 1.266.
Les naissances étant de 1.824 et les décès de 1.266.
Différence au profit des naissances, 558.

VOL À L'HÔPITAL DE MARQUEN-BARCEL. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits, en escaladant la haie qui entoure cet établissement, dans un hangar contigu au bâtiment principal et ont soustrait divers objets, à l'usage des vieillards et les harnais de l'âne, seul quadrupède destiné au transport des travaux effectués, dans l'établissement, pour le compte de quelques industriels de la localité.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX
Séance du 22 janvier 1884
(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix)
SÉTE. — (Voir le numéro d'hier.)

LA CONFÉRENCE DE M. DE MUN

A Lille. — La conférence que M. le comte Albert de Mun, devait donner à l'Hippodrome de Lille, samedi 28 janvier, est remise à dimanche 27 janvier, à huit heures du soir.

LES DAMES DE LA VENTE, fera une conférence sur la question ouvrière.

LES DAMES SONT ADMISES à cette conférence, dont il est inutile de faire ressortir le puissant intérêt, étant donné le sujet que l'éminent orateur doit développer.

LA RÉUNION sera privée.

DES INVITATIONS personnelles seront rigoureusement exigées à l'entrée.

M. ALPHONSE BLOCH dit qu'il ne peut accepter les fonctions de classificateur; il n'a pas le temps nécessaire pour le remplir.

M. LE MAIRE. — Alors, M. Briet est désigné... M. BRIET. — Je n'accepte pas; on m'a délégué de cette charge: merci!

MM. MOREAU et LOUIS CORDONNETT ont remercié un tel fait qu'il y est parmis classificateur propriétaire industriel.

M. RTO maintient son refus.

MM. LOUIS CORDONNETT et ALFRED REBOUX proposent au Conseil de désigner un industriel retiré, M. Scripnel-Roussel, par exemple.

M. PIERRE FLIPO. — Tris-volontiers!

M. Scripnel-Roussel est désigné à l'unanimité et par acclamation.

(M. le contrôleur des contributions se retire.)

Le Conseil renvoie sans débats: La première commission: le devis estimatif des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires; une pétition demandant la construction de l'égoût collecteur; une question d'alignement, soulevée par M. Holden, sur la promenade de Barbière; l'avis à donner sur les résultats de l'enquête relative à l'alignement de la rue de la Peterie; la demande d'établissement d'une voie voée ferrée à traction de chevaux sur le quai de Gand et dans la rue Turgoy, pour prolonger le raccordement industriel de M. Morel.

La deuxième commission: la demande d'un crédit de 360 francs pour les imprimés nécessaires à l'exercice cadastre; la demande de subvention annuelle formée par le Cercle horticulteur; l'envoi d'une demande de main-levée des oppositions et inscriptions mises ou prises sur les biens meubles et immeubles de M. Vincent Lecote, ancien receveur des établissements hospitaliers, pour adre de sa gestion; une réclamation de M. Delcroix-Planquet, rue de la Gare.

Aux première et deuxième commissions: l'examen des contingents à acquies en prestation sur l'exercice 1884, pour les chemins de grande communication; la demande d'un crédit de 1.633 fr. 83 pour la construction du barrage des victimes de la catastrophe de la rue des Filatures; la réception définitive des apandus du boulevard Gambetta; le classement et la mise en état de viabilité des rues Duffot et Damaudin; la construction d'un aqueduc, rue des Fécés; l'installation d'ornements.

La commission de la caisse de retraites et à la deuxième commission: Une demande de pension de retraite formée par M. Alexandre Leplat, ancien employé au métro public.

Aux deuxième et quatrième commissions: les demandes de crédits supplémentaires de 5,800 fr. pour les sapeurs-pompiers; 997 fr. 28 pour l'Institut Turgoy; 1,000 fr. 85 pour l'Institut Sévigné.

Le Conseil vote un crédit de 36.46 pour contributions afférentes à un immeuble acquis par la ville, rue de l'Alma; il homologe huit rapports de la commission des logements insalubres, approuve le rapport annuel de cette commission et vote des remerciements et des félicitations à M. Delaux, inspecteur.

Il autorise l'Administration à ester en justice: 1° contre les sieurs Falemp et Corcket, liquidateurs de la société Falemp, Lutun et Co (affaire du nouveau constitutionnement) et 2° contre un groupe de propriétaires riverains du canal, qui intentent à la ville une action judiciaire.

L'éclairage au gaz de la rue de la Perche est décidé.

On vote la réception définitive des volets des Halles Centrales.

Réception définitive des mobiliers personnels des directeurs des Ecoles de garçons récemment laicisés.

M. LOUIS CORDONNETT demande s'il est dressé un inventaire de ces mobiliers.

M. LAURENT. — Il y a toujours un inventaire fait par le directeur des bâtiments.

M. ALFRED REBOUX. — S'assure-t-on de l'état dans lequel se trouvent ces mobiliers, quand il y a des mutations d'instituteurs?

M. LAURENT dit que MM. Moreau et Bourgeois, qui ont été chargés de la réception, peuvent répondre.

M. MOREAU ne peut nullement répondre à la question posée par M. Reboux; il a précédé à la réception des mobiliers, mais il n'a pas reçu mission de veiller à leur entretien.

M. ALFRED REBOUX voudrait bien savoir à quel s'en tenir.